



DESCRIPTION DE TÂCHES

ACHETEUR(EUSE)

**Noter que le masculin n'est utilisé que pour alléger le texte.

Tu recherches un environnement de travail avec un bel esprit d'équipe ? Un endroit où le respect et l'authenticité font partie des valeurs de l'entreprise ? Avivia, un leader dans le domaine de fabrication d'armoires de cuisine au Québec, est en pleine expansion et offre plusieurs postes de travail avec des salaires hautement compétitifs. Notre priorité est d'offrir un environnement de travail stimulant, prendre soin des gens et surtout...avoir du fun:)

Une nouvelle carrière s'offre à toi puisqu' Avivia est à la recherche d'un ou d'une ACHETEUR / ACHETEUSE

DESCRIPTION DE TÂCHE

- Placer les commandes et suivis auprès des fournisseurs
- Maintenir de bonnes relations avec fournisseurs
- Négocier les prix, escomptes et modalités de crédit
- Gestion des transports de marchandises
- Gestion d'inventaire
- Rechercher, analyser et qualifier les sources d'approvisionnement les plus compétitives;
- Maintenir à jour l'information sur les fournisseurs
- Mettre à jour régulièrement les soumissions, les listes de prix et commandes
- Travailler en équipe avec département réception et comptabilité.
- Effectuer le suivi des réclamations et des non-conformités;
- Sera appelé à implanter un nouveau système d'inventaire dans la première année



DESCRIPTION DE TÂCHES

ACHETEUR(EUSE)

***Noter que le masculin n'est utilisé que pour alléger le texte.*

APTITUDES RECHERCHÉES

- Aptitudes en planification
- Grande capacité à communiquer français et anglais
- Belle capacité à travailler en équipe
- Sens de l'organisation
- Minimum 3 à 5 ans d'expérience dans un domaine similaire
- Fortes capacités à travailler sous pression et à s'adapter rapidement à diverses situations
- Faire preuve d'initiative, de rigueur et de minutie
- Habilité à gérer et à prioriser efficacement plusieurs projets à la fois

CONDITIONS DE TRAVAIL

- 40h /semaine
- Salaire concurrentiel
- 9 congés fériés payés par année
- 4 semaines de vacances par année (2 payées)
- Emploi permanent
- Assurance collective et fonds de pension
- 16 heures payées par année pour maladie ou conciliation travail-famille